

**AU COMITÉ TECHNIQUE  
DU JEUDI 8 DÉCEMBRE 2016**

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, François Le Douarin, Sabine Domecq, Ary Comuce. Étaient excusés : Fabienne Tamim, Catherine Brandon, Jean-Pierre Blouch, Nadia Kara.

**Points d'information générale**

Le directeur général des services a ouvert la séance en présentant plusieurs points d'information :

**Repas dans les crèches :** Le DGS a rencontré les agents des crèches lors d'une journée d'information pédagogique. Des explications ont été données de part et d'autre à propos des repas dans les crèches (voir CT du 19 octobre 2016). À l'issue de la réunion, un accord a été trouvé afin que soit proposé la possibilité pour les agents qui le souhaitent de prendre un repas préparé par les cuisinières du service. Ces repas, d'un montant fixé à 4,70€ l'unité, apparaîtront sur la fiche de paie en tant qu'avantage en nature. Un document sera prochainement envoyé aux agents afin de formaliser par écrit les modalités de la mise en place de ce dispositif ainsi qu'une charte de bonne conduite.

*Le point de vue de vos représentants : depuis le 19 octobre, des agents des crèches nous ont fait remonter leur désaccord sur les termes employés à ce sujet lors du précédent CT (et restitués dans notre compte rendu), selon lesquels « des abus auraient été constatés quant à la composition des repas préparés pour le personnel ». Nous avons exprimé notre satisfaction de savoir qu'un accord avait été trouvé pour résoudre la question de la prise des repas dans les crèches.*

**Médecine du travail :** Le DGS a rencontré récemment le médecin du travail et il a visité le local (rue du centre). La médecine du travail sera ouverte à partir du 17 janvier 2017, à raison d'une journée par semaine : le mardi et le jeudi en alternance un mois sur deux. La convention avec la société Amet a été validée.

**Déroulement de carrière :** le document explicatif concernant ce point, présenté lors du comité technique du 19 octobre, sera prochainement envoyé à tous les responsables de service afin qu'il soit communiqué aux agents.

**1) Approbation du compte rendu du comité technique du 19 octobre 2016 (avis)**

*Avis favorable des représentants du personnel, sous réserve de l'intégration des corrections demandées lors de la séance.*

**2) Calendrier 2017 des réunions du comité technique (avis)**

Le calendrier propose quatre dates de CT : 22 février, 10 mai, 4 octobre, 13 décembre. Il nous est indiqué qu'il sera possible de convoquer des séances supplémentaires pour traiter certains sujets en particulier ; par exemple, l'application des décrets (2014-2015) concernant la mise en place d'un « Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » (RIFSEEP).

*Nous prenons acte, avec satisfaction, de la présence du maire à la présente séance et réitérons notre souhait qu'il assiste régulièrement au comité technique.*

*Avis favorable des représentants du personnel.*

**3) Réorganisation de la direction jeunesse et sports (mise en place d'un pôle jeunesse) (avis)**

Décision a été prise cet été de mener une réorganisation des services en vue de constituer une nouvelle direction « Jeunesse et sports ». À la suite des événements tragiques qui se sont déroulés au quartier des sentes au début du mois d'octobre, le maire a demandé au DGS de compléter ce projet de réorganisation des services avec la création de deux postes d'éducateurs de quartier.

Voici les principales caractéristiques concernant la mise en place de cette nouvelle direction :

- Sous la responsabilité du directeur de service Jeunesse et sports, seront créés un Pôle jeunesse et un Pôle sport.
- Le responsable Pôle jeunesse (niveau attaché) aura deux services sous sa responsabilité : le service Jeunesse et le Kiosque, ainsi que les deux éducateurs de quartier.

- Le poste de responsable du service Jeunesse disparaît des effectifs.
- Le Pôle sport sera, pour l'essentiel, organisé tel qu'il était jusqu'à présent.
- Les missions du directeur de l'éducation sont redéfinies, sachant que deux services qui étaient sous sa direction - service Jeunesse et Kiosque (à défaut d'être sous la responsabilité d'un DASP, à laquelle il était théoriquement rattaché) - sont désormais placés sous la nouvelle direction Jeunesse et sports.

Trois postes seront donc créés pour mener le projet de réorganisation :

- Le responsable Pôle jeunesse
- Les deux éducateurs

À cette fin, comme cette réorganisation est conçue pour être menée à effectifs constants, les redéploiements suivants sont envisagés :

- Le poste de responsable du service jeunesse sera supprimé pour créer celui du nouveau poste de responsable Pôle jeunesse.
- Un poste d'éducateur des sports (APS) sera supprimé pour créer l'un des éducateurs.
- L'autre poste d'éducateur sera créé en contrepartie de la suppression d'un demi-poste administratif au Kiosque (dont les missions devraient être désormais prises en charge par le secrétariat de la direction Jeunesse et sports) et d'un demi-poste administratif au Centre municipal de santé (réorganisation interne des missions).

*Le point de vue de vos représentants, après recueil des avis auprès des agents des services concernés : Le coordinateur jeunesse demande que le poste d'adjoint d'animation actuellement occupé à temps non complet (uniquement pendant les congés scolaires) soit pourvu à temps plein. Il souhaite par ailleurs avoir des précisions sur le devenir de son emploi, sachant qu'il effectue actuellement un remplacement.*

*Une inquiétude au sein du Kiosque s'est exprimée sur le devenir des missions dès lors que le service ne dépendrait plus de la DASP. Le demi-poste administratif supprimé dans ce service comportait une part accueil qu'il faudra remplacer. Enfin le document préparatoire au CT, fourni par l'administration, pour présenter la création de ce nouveau service, comporte des erreurs sur l'organigramme du Kiosque que les agents souhaitent voir corrigées sur le compte rendu de CT.*

*Les réponses du DG : il doit rencontrer prochainement le coordinateur jeunesse pour faire le point sur le service. Il a réaffirmé au CT et lors des réunions avec les agents que toutes les missions du Kiosque étaient confirmées. Le placement en renfort d'un agent d'accueil au Kiosque pourrait être envisagé (une réflexion plus générale sur les missions d'accueil dans les services de la ville est engagée).*

*De façon générale, la décision de créer deux postes d'éducateurs de quartier est accueillie favorablement par tous les agents ; point de vue auquel vos représentants s'associent pleinement. Nous pensons qu'il y a matière à mieux coordonner les missions des collègues rencontrant le même public « jeunes » et espérons que cette réorganisation, notamment par la création du poste de responsable Pôle Jeunesse, le permettra. Nous proposons qu'un bilan de cette nouvelle réorganisation soit établi un an après sa mise en place.*

**Avis favorable des représentants du personnel.**

#### **4) Profil de poste agents gymnase liberté + planning de travail (info)**

*Le point de vue de vos représentants : le profil doit être revu car il présente une amplitude horaire qui dépasse la durée réglementaire de 12 heures par jour. Il manque les précisions sur les prises de congés et les séquences de fermeture de l'équipement.*

#### **5) Accès libre PC (info)**

À la demande des représentants du personnel, une réflexion est engagée afin de permettre aux agents ne disposant pas d'ordinateur sur leur lieu de travail de pouvoir accéder à des postes informatiques en libre accès sur différents sites et services de la ville.

*Le point de vue de vos représentants : notre demande était surtout motivée par la nécessité d'établir une égalité entre les agents concernant l'accès aux procédures administratives en ligne. Par exemple, il n'est pas normal que les agents n'ayant pas d'ordinateur sur leur lieu de travail*

*ne puissent pas effectuer par eux-mêmes leurs demandes de congés et doivent passer pour cela par leur supérieur hiérarchique (par exemple, en restauration scolaire). Il est encore moins normal que ces agents soient parfois obligés d'attendre, plusieurs semaines, une réponse orale. Lors du CT, tout le monde s'est accordé pour reconnaître que tout refus sur une demande de congé doit être motivé, par écrit. Nous demandons que cette règle s'applique dès à présent.*

#### **6) Emplacements parking (info)**

Un tableau récapitulatif des équipements municipaux a permis de recenser les sites n'ayant absolument aucune place prévue pour le stationnement des véhicules de service : l'espace Anglemont, le Pôle social-Pôle insertion et le CMS.

*Le point de vue de vos représentants : ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande de vos représentants suite à la verbalisation (par la police nationale) de collègues qui, dans le cadre de leurs missions, n'ont pas eu la possibilité de garer leur véhicule de service à un emplacement réservé. Nous demandons une meilleure coordination avec la PN pour éviter ces situations.*

#### **7) Réunions de service (info)**

Le DGS a indiqué qu'il avait rappelé aux directeurs qu'il est nécessaire que des réunions aient lieu régulièrement dans tous les services.

*Le point de vue de vos représentants : nous avons constaté avec satisfaction qu'il y avait une progression sur cette question. Nous demandons à tous les agents de veiller au respect de cette consigne et de nous tenir informés en cas contraire.*

#### **8) Transfert agents d'Anglemont (info)**

Nous apprenons que le transfert prévu des agents d'accueil de l'espace Anglemont au territoire Est Ensemble n'est plus d'actualité.

*Le point de vue de vos représentants : nous regrettons que des informations contradictoires, concernant l'avenir des agents aient été communiquées depuis plusieurs années (sachant que le sujet reviendra probablement d'ici quelques temps). Les collègues « transférables » méritent un minimum de considération. Cette péripétie illustre, de façon anecdotique mais plutôt exacte, l'incurie de la réforme territoriale. Nous demandons de savoir qui assurera la responsabilité concernant les questions de sécurité du bâtiment, compte tenu du départ du directeur du conservatoire (lequel est dépendant de l'EPT Est-Ensemble). Il nous est répondu que la vacance de poste du directeur de conservatoire sera de très courte durée.*

#### **9) Réorganisation de la DGST (avis)**

La réorganisation de la DGST, présentée ce jour, concerne deux volets :

- L'avenir du garage municipal, tenant compte des évolutions réglementaires en matière de transition énergétique (acquisition de véhicules électriques), sachant qu'un marché a déjà été passé en 2016 avec une entreprise pour remplacer chauffeurs et véhicules et qu'un poste vacant de chauffeur n'a pas été remplacé.
- À la direction des bâtiments, d'une part la transformation du poste de contrôleur de travaux bâtiments en poste de technicien sûreté sécurité astreinte et, d'autre part, la création d'un poste de technicien du patrimoine énergie.

Le poste vacant de chauffeur serait supprimé pour créer le nouveau poste de technicien du patrimoine énergie.

L'investissement de quatre à cinq véhicules électriques serait envisagé en 2017 (subventionnés pour 30% par le Siperec et pour 50% par MGP).

*Le point de vue de vos représentants : En soi, la réorganisation prévue à la direction des bâtiments ne nous semble pas critiquable : améliorer la gestion des astreintes et mettre en place un plan de gestion du patrimoine, axé sur la rénovation thermique.*

*De même, le fait d'engager une réflexion sur la réorganisation du garage prévoyant l'acquisition de véhicules moins polluants nous semble aller dans la bonne direction.*

*Par contre, la décision de passer un marché pour remplacer les chauffeurs constitue une forme inacceptable de privatisation du service public ; d'autant plus inacceptable que la décision n'a pas été mise préalablement au débat lors d'un CT. À cela s'ajoute l'absence de solutions concernant l'entretien des véhicules existants : certains véhicules sont vétustes et*

*le collègue mécanicien se retrouve seul, alors que, dans le passé, ils étaient deux ; ce qui l'oblige à faire appel occasionnellement à un agent de la voirie pour l'aider à porter de lourdes charges.*

*Il est envisagé d'investir des véhicules électriques dans quelques mois mais aucune solution n'est proposée quant à la maintenance de ces véhicules ; ce qui laisse clairement penser à une hypothèse de suppression à terme du garage dans son ensemble (entretien et conduite de cars) pour passer l'ensemble au privé !*

*Enfin, nous déplorons l'absence totale de solutions intercommunales, ayant pour but de maintenir l'emploi de service public plutôt que d'avoir recours au privé. Il est vrai que la réforme territoriale n'a été prévue pour cela ! Pourtant, la mutualisation intercommunale entre villes limitrophes semblerait particulièrement adaptée à des services, tels que le garage, qu'il est difficile d'organiser sur une petite collectivité.*

*Nous demandons des garanties sur le maintien de l'emploi public concernant l'évolution du service du garage.*

*Avis des représentants du personnel : abstention.*

#### **10) Modification du tableau des effectifs (avis)**

*Le point de vue de vos représentants : Pour les mêmes raisons que celles exposées au point précédents, vos représentants se sont abstenus sur la modification du tableau des effectifs, puisque celui-ci entérine les orientations présentées pour la réorganisation de la DGST.*

*Avis des représentants du personnel : abstention.*

#### **11) Demande de note explicative sur les conséquences PPCR en paie (info)**

Une note explicative a été remise concernant la réglementation (par décrets) dite du « Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération » (PPCR). Ce dispositif entraîne notamment un ralentissement du déroulement de carrière ainsi que la transformation d'une petite partie du régime indemnitaire en traitement indiciaire.

*Le point de vue de vos représentants : Ce point avait été mis à l'ordre du jour par les représentants du personnel mais il semble qu'il y ait eu une incompréhension sur notre demande.*

*Nous ne souhaitons pas avoir des précisions sur la nature du dispositif PPCR (qui, de notre point de vue, représente une régression des acquis des salariés) mais sur les modalités d'application dans notre collectivité.*

*Le PPCR s'appliquait dès janvier 2016 pour les agents de catégorie B mais le prélèvement des nouvelles cotisations (en raison de la transformation d'une partie des primes en point d'indice) ne s'est effectué qu'à partir du mois de juillet. Ces agents ont donc constaté sur leur fiche de paie de juillet des modifications importantes, puisque les prélèvements ont été opérés d'un seul coup, de façon rétroactive, sur le premier semestre.*

*Nous sommes bien conscients que la collectivité est tributaire de conditions de mise en œuvre du décret qui ne sont pas de son ressort.*

*Par contre, nous regrettons qu'aucune information à ce sujet n'a été donnée aux agents en amont ; ce qui a obligé les collègues de la DRH à fournir les explications individuellement quand les agents ont découvert le détail de leur fiche de paie, au retour de leurs congés d'été.*

*Sachant que le dispositif PPCR doit désormais s'appliquer pour les agents de catégorie A et C, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il nous semble opportun de prévoir qu'une communication de la DRH soit adressée en amont à tous les agents concernés.*

**Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi après-midi, de 14 à 17 heures.**